



FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS De la HAUTE-VIENNE

Les chiffres 2019 dont on ne parle pas !

1. Volume d'activité par CIS professionnels :

CSP Limoges : 4936 interventions, variation de -0,8% par rapport à 2018

CIS Beaubreuil : 3722 interventions, variation de +0,5% par rapport à 2018

Cis Mauvendière : 3791 interventions, variation de +5,2% par rapport à 2018

Augmentation du nombre de sorties + 4,9% pour les 3 CIS de Limoges

CSP Limoges : 5660 sorties d'engins, variation de -1,8% par rapport à 2018

CIS Beaubreuil : 4360 sorties d'engins, variation de +0,9% par rapport à 2018

CIS Mauvendière : 4209 sortie d'engins, variation de +6,4% par rapport a 2018.

Augmentation du nombre de sorties d'engins de +5,5% pour les 3 CIS de Limoges

2. Agents (activité et disponibilité)

Taux de sollicitation opérationnelle SPP évolution en % par rapport à 2018 :

CSP Limoges : +6,3%

CIS Beaub : +9,9%

CIS Mauv : +7,9%

Taux de sollicitation opérationnelle SPV évolution en % par rapport à 2018 :

CSP Limoges : -0,2%

CIS Beaub : +0,9%

Cis Mauv : +22,9%

Taux d'engagement des SPV sur intervention en % par rapport à 2018 :

CSP Limoges : -4,3%

CIS Beaub : -5,2%

CIS Mauv : +11,1%

3. L'activité des pompiers volontaires en garde postée !

Lorsque nous utilisons le terme « emploi temps plein de SPP, cela correspond à 2256 heures de présence en centre de secours, soit le temps de travail maximum autorisé par la DETT chez les sapeurs-pompiers professionnels.



FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS De la HAUTE-VIENNE

Les sapeurs-pompiers volontaires affectés sur les centres de secours de Limoges ont effectué un total de **75 369 heures de garde, ce qui représente à 33,4 emplois de sapeurs-pompiers professionnels !**

La répartition de ces heures dans les différents CIS :

CSP Limoges : 20540 h = 9,1 emplois temps plein
CIS Beaub : 20500 h = 9,08 emplois temps plein
CIS Mauv : 34329 h = 15,21 emplois temps plein

Les records en terme d'heures de présence des SPV :

- 1 SPV à plus de 2000 h de garde
- 4 SPV à plus de 1600 h de garde
- 16 SPV à plus de 1000 h de garde
- 31 SPV à plus de 800 h de garde

Bien évidemment nous ne stigmatisons pas les SPV de Limoges qui grâce à leur présence permettent au service de faire face et d'assurer le service minimum opérationnel ! Nous dénonçons la direction départementale et son conseil d'administration qui cautionnent et abusent de cette main d'œuvre à bon marché ! Nous pouvons constater que nous ne sommes plus dans la complémentarité SPV/SPP mais bien dans la subsidiarité !

Comme le syndicat FOSIS 87 n'est plus ou pas entendu dans ses revendications, notamment sur le manque d'effectif de sapeurs-pompiers professionnels et l'abus d'utilisation des SPV en lieu et place des SPP, il a décidé d'obliger notre employeur à prendre ses responsabilités. Nous allons donc préparer un recours devant le tribunal administratif pour que les SPV en garde postée soient reconnus en temps de travail et non en astreinte SPV. Cela obligera notre employeur (pour des raisons de sécurité du personnel) à faire respecter un repos de sécurité, le conseil d'état ayant dans son jugement sur le SDIS 45 spécifié que cela s'appliquait à tous les sapeurs-pompiers sans différenciation de statut !

Il est temps que les abus cessent !

Tous les chiffres fournis sont issus des synthèses d'activité des CIS période d'analyse du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2019- Base OXIO-